



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3370

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial - Bilan de la clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3370**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Saint Fons
objet :	Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial - Bilan de la clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La restructuration du centre commercial du quartier de l'Arsenal à Saint Fons s'inscrit dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) communal et du programme de rénovation urbaine du quartier contractualisé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public d'aménagement et de restructuration commerciale et artisanale (EPARECA). En accompagnement de cette opération, l'aménagement des abords du centre commercial a été programmé. Le projet prévoyait principalement :

- l'aménagement des accès pour les piétons au centre commercial,
- la création d'un parking de proximité et d'une desserte de livraison.

Par délibération n° 2005-2808 du 11 juillet 2005, le Conseil de communauté a approuvé le projet et arrêté le coût global prévisionnel de l'opération à hauteur de 331 000 € en dépenses et a décidé de le réaliser par voie de mandat, confié depuis lors à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Le coût global de l'opération se décompose comme suit :

- 245 000 € TTC au titre des travaux,
- 28 700 € TTC au titre de la maîtrise d'œuvre,
- 15 615 € TTC au titre de frais financiers et frais divers,
- 29 900 € TTC au titre de la rémunération du mandataire,
- 11 785 € TTC au titre des frais de maîtrise d'ouvrage.

Le bilan de clôture du 20 octobre 2011 présenté par la SERL, dûment visé par monsieur le commissaire aux comptes, fixe le montant total des dépenses à 227 357,40 € TTC, y compris la rémunération du mandataire d'un montant de 32 249,71 € TTC.

Le bilan global de l'opération pour la Communauté urbaine de Lyon fait apparaître :

Libellé	Total (en € TTC)
mandat :	227 357,40
- dont travaux et maîtrise d'œuvre :	195 107,69
- dont rémunération :	32 249,71
. dont rémunération au titre du quitus :	2 347,58
. dont rémunération déjà versée :	29 902,13

Il est proposé au Conseil de communauté de donner quitus à la SERL de sa mission de mandataire et de solder cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 20 octobre 2011 présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'opération d'aménagement des abords du centre commercial du quartier de l'Arsenal à Saint Fons, pour un montant de 227 357,40 € TTC, dont 32 249,71 € TTC au titre de la rémunération du mandataire.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 2 347,58 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2315 - fonction 824 - opération n° 0P17O1266.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.